

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 octobre 2016 VALANT COMPTE-RENDU**

L'an deux mil seize, le 13 octobre à 20h30, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Maryanick Méhaignerie, Maire.

Présents : Maryanick MEHAIGNERIE, Bernard DELAUNAY, Sabrina SAUDRAIS, Gérard GILBERT, Pascale DAKA, Thierry DUPLAT André MONGODIN, Louis ROZÉ, Nicole BARDAINE Claudine PAYSANT, Marie-Thérèse ESNAULT, Daniel CHEUL, Stéphane DOUABIN, Christophe BOITTIN, Yannez BOUCHER, David VEILLARD, Rachel CHEVILLARD, Florence PAINCHAUD

Excusé(s) : Marie-Anne BRIAND

Pouvoirs : Marie-Anne BRIAND donne pouvoir à Christophe BOITTIN

David VEILLARD est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du 8 septembre 2016 est approuvé à l'UNANIMITE.

Le présent compte-rendu a été affiché le mardi 18 octobre 2016.

➤ **2016 10 13 d1 – Breizh Bocage – plantation de haies bocagères : cession gratuite d'une parcelle à la commune et convention avec le Bassin Versant**

Mme SAUDRAIS expose la proposition de convention émise par le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Vilaine en Amont dans le cadre du Programme Breizh Bocage. Ce programme financé par le fonds européen FEADER, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la région Bretagne et le département d'Ille-et-Vilaine voit le jour en 2007 suite aux proliférations d'algues vertes sur de nombreuses plages et plans d'eau. Le Syndicat anime ce programme et vise à réaliser des travaux d'aménagement en faveur du bocage.

Ce syndicat propose la signature d'une convention d'une durée de 15 ans afin de réaliser l'implantation de haie sur billon sur un linéaire de 138 mètre au niveau de la rue Abbé Brohan.

Afin de pouvoir réaliser cette plantation, il est proposé à la municipalité de devenir propriétaire de deux parcelles référencées au cadastre ZL114 et ZL 117.

Il est proposé au conseil municipal de :

- signer cette convention et tous documents liés à ce dossier.

- d'autoriser Mme le Maire à signer l'acte de cession à titre gratuit des parcelles ZL114 et ZL 117 appartenant à Mme Salmon Paulette, et tous documents liés à ce dossier. Les frais liés à cette vente (géomètre, notaire...) seront pris en charge par la mairie.

Le conseil municipal, après délibération et à l'UNANIMITE, approuve cette proposition.

➤ **2016 10 13 d2 – Appel à projet Territoire à Energie Positive pour la croissance verte**

Mme SAUDRAIS expose que :

Vu, la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte promulguée le 17 août 2015,

Vu, le lancement de l'appel à projet « territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) par le ministère de l'écologie et du développement durable,

Vu, la délibération communautaire du 24 mai 2013 validant le Plan Climat Energie Territorial de Vitré Communauté.

Considérant la proposition du ministère aux territoires volontaires qui se fixent une feuille de route avec un programme d'actions concourant à la transition énergétique (animations, études et investissements) de bénéficier d'un soutien financier spécifique (de 500 k€ à 2M€ par TEP-CV) et d'un soutien technique des services déconcentrés.

Considérant que ce partenariat privilégié doit être formalisé par une convention entre l'État et le territoire concerné listant les projets et les modalités du soutien financier (prêts bonifiés, subvention à hauteur de 80% des actions).

Considérant que les projets éligibles doivent s'inscrire dans l'une des 6 thématiques ci-après :

- la réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public ;
- la diminution des émissions de gaz à effet de serre et les pollutions liées aux transports ;
- le développement de l'économie circulaire et la gestion durable des déchets ;
- la production des énergies renouvelables locales ;
- la préservation de la biodiversité, la promotion des paysages et de l'urbanisme durable ;
- le développement de l'éducation à l'environnement et de l'éco-citoyenneté.

Considérant l'engagement de Vitré Communauté dans un Plan Climat Energie Territorial et la volonté de solliciter les communes volontaires pour engager des actions à court terme sur ces thématiques.

Considérant que les projets présentés ne doivent pas être déjà engagés, devront être lancés avant la fin 2017 et impérativement être finalisés avant mi 2019.

Mme. le Maire propose au Conseil Municipal de présenter l'action/ les actions suivante(s) :

- description de/des actions, joint en annexes
- d'approuver le plan de financement suivant,
- d'autoriser M. le Maire à signer toute convention financière relative à cet appel à projet.

Détail des coûts prévisionnels des actions							
Description	Montant total (HT)	Fonds Transition Énergétique		Autres financements		Collectivité	
Action 1 Gestion centralisée de la ventilation et du chauffage Du restaurant municipal	20 206 €	80 %	16 165 €	%	Néant	20 %	4 041€
Action 2 Réfection allée du cimetière	25 600 €	80 %	20 480 €	%	Néant	20 %	5120 €
Action 3 Création d'un parc sur la thématique de la biodiversité	12519 €	80%	10 015.4 €	%	Néant	20 %	2503.6 €
TOTAL	58 325 €	80%	46 660.40	%	Néant	20 %	11664.6 €

Le conseil municipal, après délibération et à l'UNANIMITE, approuve cette proposition.

- **2016 10 13 d3 – Rénovation des logements commerce place de la Paix : clé de répartition pour la TVA et avenant au marché de maîtrise d'œuvre**

Mme le Maire informe le conseil municipal que l'opération de réhabilitation d'un commerce et logement ouvre le droit à l'usage de deux taux de TVA différents (un taux de TVA à 20 % pour la partie commerce et un taux de TVA à 10 % pour les logements).

Il convient dans le cadre de cette opération de réhabilitation de définir la clé de répartition de cette TVA afin de permettre son règlement dans les différentes facturations à intervenir sur ce dossier. Cette répartition de la TVA est effectuée au prorata de la surface concernée par l'opération d'aménagement soit :

Surface commerce : 210.00 m² soit 37% avec une TVA à 20%

Surface logements : 364.78 m² soit 63 % avec TVA à 10%

La mission architecte étant une mission complète avec suivi des travaux, ces deux taux de TVA s'appliquent aux honoraires architectes et à leur cotraitant proportionnellement à la surface du bâtiment et nécessite la réalisation d'un avenant.

D'où une nouvelle répartition du montant du marché de maîtrise d'œuvre et bureau d'étude suivant les deux taux :

TRANCHE FERME				
Montant Travaux HT	300 000,00 €	TOTAL HT	LOUVEL HT	ECIE HT
Taux honoraires proposé	7,90%			
Montant honoraires	23 700,00 €	23 700,00 €	19 800,00 €	3 900,00 €
Partie commerce TVA 20 %	37%	8 769,00 €	7 326,00 €	1 443,00 €
Partie logement TVA 10 %	63%	14 931,00 €	12 474,00 €	2 457,00 €
TOTAL HONORAIRES	100%	23 700,00 €	19 800,00 €	3 900,00 €

Il est proposé au conseil municipal :

- d'acter la clé de répartition proposée ci-dessus
- de permettre au Maire de signer l'avenant avec le cabinet Louvel et tous actes relatifs à ce dossier.

Le conseil municipal, après délibération et à l'UNANIMITE, approuve cette proposition.

- **2016 10 13 d4 – Proposition d'assistance conseil dans le cadre du suivi de la délégation de service public d'assainissement collectif avec le cabinet Gétudes**

Monsieur Delaunay présente la proposition du cabinet Gétudes consistant à un suivi annuel du contrat de délégation du service public d'assainissement collectif pour un montant annuel HT DE 1 300 € pendant une durée de 3 ans. Cette proposition comprend en option le suivi du transfert de la compétence assainissement à l'EPCI en 2020.

Il est proposé au conseil municipal de :

- signer cette convention et tous documents liés à ce dossier.

Le conseil municipal, après délibération et à l'UNANIMITE, approuve cette proposition.

- **2016 10 13 d5 - Antennes collectives : bilan financier 2015/2016**

Mme la Maire expose :

Trois antennes collectives (réseau de télédistribution) desservent des lotissements sur la commune :

- Antenne 1 : Lotissement le Chant du Ruisseau
- Antenne 2 : Lotissements de l'Orgerie et de la Lande Rousse, rue des Courtils
- Antenne 3 : Lotissements du Clos du Chêne, des Hautes Clairières, du Clos du Clairay, du Clos de la Bouexière

Une redevance a été instituée afin de couvrir les frais de maintenance et de consommation d'électricité de ces antennes. Cette redevance s'élève à 17,50 € par habitation et par an et concerne 228 logements.

Bilan antenne collective 2015/2016				
Dépenses TTC			Recettes	
	Coût annuel	Par logement		
Maintenance (1,08 € HT par mois et par logement * 228 * TVA 20%)	3 545,86 €	15,55 €	Redevance (228 logements * 17,50 €)	3 990,00 €
Electricité	434,71 €	1,91 €		
Réparation suite à orage	78,00 €	0,34 €		
TOTAL	4 058,56 €	17,80 €	TOTAL	3 990,00 €
			RESULTAT	- 68,56 €

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur ce dossier (valider ce bilan et délibérer sur la tarification).

Le conseil municipal, après délibération :

- Valide à l'UNANIMITE ce bilan
- Valide à 10 vote pour et un vote contre le maintien de la redevance à 17.50 € (8 conseillers ne prennent pas part aux votes)

➤ **2016 10 13 d6 Finances – budget principal : décision modificative n°1**

Mme le Maire expose que suite à l'arrêt de travail et au départ en congé maternité d'un agent, il est nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires au compte 6218 – autre personnel extérieur (agents du service missions temporaires)

Renfort juillet-septembre 2016 : 6 semaines*35h*21.20 € = 4 452 €
2 semaines*35h*22.30 € = 1 561 €

Remplacement septembre-décembre 2016 : 16 semaines*35h*24.50 € = 13 720 €

Total : 19 733 €
Crédits actuels : 10 000 €

Décision modificative n°1 :

Section de fonctionnement – Dépenses :

- Chapitre 012 – Compte 6218 (Autre personnel extérieur) : + 10 000 €
- Chapitre 022 – Dépenses imprévues : - 10 000 €

Il est proposé au conseil de statuer sur cette modification.

Le conseil municipal, après délibération et à l'UNANIMITE, approuve cette décision modificative.

➤ **2016 10 13 d7 Tarifs communaux 2017 :**

Mme le Maire expose :

La commission finances, réunie le 19 septembre 2016, a examiné les tarifs communaux et propose :

- De ne pas changer les tarifs communaux pour 2017

Il est proposé au conseil de ne pas changer les tarifs communaux pour 2017.

Le conseil municipal, après délibération et à l'UNANIMITE, approuve cette proposition.

➤ **2016 10 13 d8 – Assainissement collectif : tarifs 2017**

M. Bernard DELAUNAY, adjoint au Maire, expose :

Le conseil municipal doit délibérer sur les tarifs de l'assainissement collectif qui seront applicables au 1^{er} janvier 2017.

Pour rappel, les tarifs de l'assainissement collectif sont composés de deux parts :

- La part communale, qui fait l'objet d'un vote annuel par le conseil municipal
- La part exploitant (Nantaise des Eaux), qui est révisable annuellement suivant un coefficient d'actualisation indiqué dans le contrat d'affermage

Ces deux parts sont chacune composée d'une part fixe (abonnement) et d'une part proportionnelle (au m³)

Part exploitant

	Tarifs 2015	Tarifs 2016 – Nouveau contrat d'affermage
Abonnement annuel	12.56 € HT	12.50 € HT
Part proportionnelle (par m3)	1.259 € HT	1.138 € HT

Part communale

	Tarifs 2013	Tarifs depuis le 1 ^{er} mars 2014
Abonnement annuel	10.67 € HT	8.67 € HT (- 2 €)
Part proportionnelle (par m3)	0.58 € HT	0.525 € HT (- 0.055 €)

Lors de sa réunion du 19 octobre 2016, la commission Finances a examiné cette question et propose de ne pas augmenter la part communale pour 2017.

Il est proposé au conseil de ne pas changer les tarifs communaux pour 2017.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil municipal décide :

De ne pas augmenter les tarifs assainissement collectif pour 2016

D'adopter les tarifs suivants pour 2016 (part communale) :

Abonnement annuel : 8.67 € HT

Part proportionnelle : 0.525 € HT par m3

➤ **2016 10 13 d9 – Fêtes et cérémonies – dépenses à imputer au compte 6232**

Mme le Maire indique que conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14, le compte 6232 sert à imputer les dépenses relatives aux fêtes et cérémonies. Cependant son caractère étant imprécis, la trésorerie municipale sollicite une délibération de principe précisant la nature des dépenses à imputer à cet article et autorisant leur engagement.

En conséquence, Mme le Maire propose de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies, manifestations culturelles/ touristiques tels que par exemple les décorations et sapins de Noël, les cadeaux ou jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies ou réceptions officielles et inaugurations.
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et autres présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, départs en retraite, récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles.
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats.
- Les frais de restauration des élus ou employés communaux liés aux actions communales ou à l'occasion d'événements ponctuels.
- Les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunions ou d'ateliers ou de manifestations.

Il est proposé au conseil municipal de considérer les dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au budget primitif.

Le conseil municipal, après délibération et à l'UNANIMITE, approuve cette proposition.

➤ **Compte rendu des commissions :**

Commission embellissement du 12/09 & du 5/10

- Achat de bisannuelles
- Fleurissement 2017
- Cimetière
- Salon Délices de Plantes à Cesson
- Diaporama des visites

Commission Finances du 19/09

- Situation budgétaire au 31/08/2016
- Budget principal : Décision modificative n°1
- Tarifs communaux 2016 (dont assainissement collectif)

Groupe de travail PLU du 20/09 & du 3/10

- Restitution diagnostic agricole
- Travail sur le PADD

Commission Education Enfance Jeunesse du 21/09

- Bilan ALSH
- Convention tripartite
- Travail avec la Commission LASIC : skate parc
- Bilan argent de poche

- Activités FSCF

Commission Voirie du 26/09

- Effacement des réseaux + AEP
- Parking « rue du Chant du Ruisseau » + BAV Clos du Chêne
- Rénovation CR
- Rétrocession de « La Vallée » Viabilis
- Programme 2017

Commission Bâtiment du 06/10 & du 12/10

- Présentation CCTP

Commission LASIC du 11/10

*Prochains Conseils Municipaux :
Jeudi 17 novembre 2016
Mercredi 23 novembre 2016
Jeudi 15 décembre 2016*

La Maire :

Les membres du bureau municipal :